Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie

CERTIFICATIONS

CQPM • Inspecteur qualité

Produire - Réaliser

Qualité - Sécurité - Environnement

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L' (ou la) inspecteur qualité contrôle et atteste la conformité d'un produit ou d'un équipement final en lien avec les référentiels et la documentation liés aux normes qualité et préconise des axes d'amélioration.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- Le contrôle de la conformité de produits ou d'équipements industriels à fort impact sécuritaire
- L'analyse de la non-conformité et la contribution à l'amélioration continue

COMPÉTENCES

- Procéder à des contrôles et attester de la conformité d'un produit ou d'un équipement
- Gérer la documentation associée au contrôle qualité
- Traiter une non-conformité dans sa globalité
- Préconiser des axes d'amélioration dans le cadre de son activité
- Assurer l'interface entre les services décisionnels (bureau d'études, bureau préparation/ Méthodes, service qualité…) et la production

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion

LES MÉTIERS LIÉS

- Technicien / Technicienne Qualité

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC…

> Identification

Niveau : 5
N° Cert. : 2015 0306 R
État : Active
RNCP : RNCP39882

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion